

Club inter-régional Sud-Ouest Plans de Paysage

Réunion technique n°4 – 22 Février 2017 – Toulouse (Haute-Garonne)

Préambule

Cette quatrième réunion du club inter-régional Plan de Paysage sud-ouest se déroule à un moment charnière, entre les territoires lauréats 2013 et 2015, avec la perspective de nouveaux lauréats 2017. Les lauréats 2013 d'Occitanie ont terminé leur démarche d'étude et commencent à mettre en œuvre des actions, tandis que les lauréats 2015 sont, à des degrés divers, encore dans une phase d'étude.

Lors de cette séance, la première étape concerne une présentation rapide de la démarche en cours du troisième appel à projet plan de paysage et de son déroulement. Ensuite, le CEREMA évoque la feuille de route annuelle 2017, les avancées du club national, au travers de l'enquête annuelle et les éléments du dernier Groupe de Travail relatif au paysage et à l'énergie qui s'est tenu à Lyon en décembre 2016.

Dans un troisième temps, les chargés de mission des territoires lauréats présents partagent l'avancement de leur démarche respective.

Appel à projet 2017-2018

Après un rappel du planning de l'ensemble de la démarche, démarrée par le lancement officiel de celle-ci le 25 novembre 2016 et devant aboutir à l'annonce des lauréats le 7 juillet prochain, la DREAL Occitanie présente sommairement les neuf dossiers reçus cette année. La DREAL Nouvelle Aquitaine fait part des sept candidatures reçues pour l'ensemble de la région, deux d'entre elles concernant l'ancienne région d'Aquitaine.

La mobilisation des collectivités s'est avérée difficile cette année du fait de la réorganisation territoriale au 1^{er} janvier 2017 (fusion d'intercommunalités) qui n'a pas permis à nombre d'entre elles de se positionner en temps opportun et malgré l'information communiquée dès début décembre 2016. Le point positif au niveau de la région Occitanie est la mobilisation de plusieurs intercommunalités dans l'Hérault, avec à la clé trois candidatures. Aucun candidat « malheureux » dans les précédents appels à projet n'a candidaté cette année.

Le club national et ses avancées

Présentation par le CEREMA des résultats de l'enquête nationale 2016 puis du GT « plan de paysage et transition énergétique » et enfin de la feuille de route pour 2017 (cf présentation jointe).

Quelques questions sont soulevées à l'occasion de cette présentation.

- L'accompagnement (technique et financier) pour la mise en œuvre du plan de paysage après élaboration du document est une question de fond. Les territoires peuvent envisager la poursuite de mission avec le prestataire, comme a pu le faire le PNR des Ardennes qui a confié des prestations spécifiques pour la mise en œuvre des actions.
- La mise en place d'un observatoire des plans de paysage lauréats est à l'étude afin d'avoir une vision sur la mise en œuvre.
- La conception d'un plan de paysage permet une évolution, voire un changement des pratiques de l'aménagement
- Le portage des politiques publiques au travers du paysage apparaît une vision pertinente

Les démarches locales de plan de paysage

Labastide-Murat

Jérémie Choukroun revient sur l'historique (cf document joint) de ce plan de paysage et des difficultés rencontrées avec le prestataire retenu. La production du BE en phase diagnostic n'était pas assez claire et reposait essentiellement sur du « dire d'expert ». Ce qui le rend difficilement appropriable pour les structures d'encadrement (PNR et CAUE), celles-ci ont dû s'adapter. La fin de la prestation a consisté en une collaboration étroite entre le PNR des Causses du Quercy et le CAUE du Lot, afin d'élaborer un programme de 99 actions développé selon 4 axes stratégiques. Ce plan d'actions a été validé en 2015. Le territoire souligne la difficulté de traduire concrètement le plan de paysage.

Les actions envisagées se déclinent :

- via le PLUi,
- dans des programmes déjà en cours
- de manière concrète et immédiatement réalisable
- sur le moyen ou long terme

Quelques actions lancées ou projetées à court terme :

- action 20 : paysage nocturne 'ciel noir'
- action 1 : Natura 2000 (évolution de ce qui a été réalisé)
- action 2 : relative aux murets de pierre sèche
- action 5 : la ressource en bois (travail avec un stagiaire sur l'animation, travail artistique, brochure à destination des habitants bois local pour réaliser son abri de jardin par exemple)
- action 9 (Bimby) : convention avec le CAUE pour l'élaboration du PLUi en cours (travail avec la population, concertation sur les règles de constructibilité)
- action 12 : plantation de haies, (non retenu réaffectée aux actions relatives à la TVB : contrat pour la biodiversité)
- action 18 : relative au petit patrimoine (consiste à le répertorier et numériser puis déléguer le suivi à certaines associations pour le faire vivre)
- action 18bis : formation des agents (mais la mobilisation reste difficile)
- action 19 : entretien des rivières (en cours, consiste à mener des opérations de contrôle)
- action 22 : carnets de paysage
- action 23 : le PP a permis de recadrer les journées du patrimoine et à les ouvrir au paysage
- action 23bis : programme éducatif (travail avec les enfants notamment)
- action 23ter : sensibilisation au paysage (proposer un agenda mensuel 'paysage' permettant de centraliser les infos et de mettre en valeur le travail des associations)
- action 24 : chantier participatif sur le GR (permet de revenir sur les mêmes sections avec d'autres actions pour que cela soit visible)
- action 25 : signalétique
- action 24bis : continuer à impliquer le groupe de suivi (20 personnes), au-delà du plan de paysage, avec notamment un travail sur la définition des actions, l'évaluation de ce qui a été fait. Il est à noter que la participation reste faible...

Le lancement de ces actions représente un investissement de 20 k€ en 2016 sur les 30 k€ programmés.

La vraie question concerne l'accompagnement de l'Etat en phase de mise en œuvre compte tenu

de l'investissement des territoires sur des actions parfois très ponctuelles : pour les territoires c'est beaucoup de travail pour des actions parfois très ponctuelles (linéaire de muret par exemple). De plus, il est difficile d'associer financièrement la communauté de communes sur du long terme.

Le PNR prévoit d'embaucher un agent avec le profil « paysage » pour accompagner cette politique, avec une mobilisation à hauteur d'un demi ETP.

Le PP va permettre au PNR d'avancer sur des travaux notamment en termes de participation dans l'objectif de concrétiser les actions du parc et faire exemple pour d'autres territoires du PNR.

Le PP est aussi un moyen de mener des actions « paysage » jusqu'alors souvent fléchées « architecture » au sein du PNR.

Enfin, un cofinancement avec la communauté de communes est prévu dès 2017.

Massif du Canigó

Le parti pris d'un plan de paysage sur un grand territoire implique de mener une stratégie reposant sur un travail des accès et perspectives touristiques. Du fait des contraintes géographiques, les linéaires d'accès et perspectives se concentrent sur certains secteurs. Belles perspectives depuis les entrées, Perpignan, plages...

23 communes sont concernées directement : l'unité paysagère reconnue est prise en compte dans un périmètre plus vaste compte tenu de la covisibilité très forte du Massif (environ une centaine de communes).

45 000 € de budget, du fait de l'impossibilité de mobilisation du fonds FEDER.

La phase diagnostic est achevée (BE est COLOCO), la phase définition des OQP est en cours avec des ateliers.

L'ambition du Syndicat Mixte est que le PP devienne le projet de territoire. Néanmoins des opérations sur des sites « pilotes » (col de Montet par exemple, requalification d'une ancienne cité minière...) permettent de tester rapidement le PP à une échelle opérationnelle (effet vitrine).

La participation reste complexe, il faut 2h pour traverser le territoire, le PN s'appuie alors sur la mise en place de chantiers participatifs et d'ateliers itinérants (festival de dessins avec le regard d'artistes par exemple).

La sensibilisation de la population locale passe par la concrétisation des projets dans lesquels on parle de paysage. Un énorme effort de pédagogie est nécessaire. Le SM a fait le choix d'utiliser les vecteurs existants plutôt que de créer de l'événement nouveau.

Le renouvellement de label « Grand Site de France » en cours s'appuyant sur l'approche paysage permet de reconsidérer l'approche du territoire basée essentiellement à l'origine sur la problématique de surfréquentation motorisée. La phase réparation est aujourd'hui finie. Maintenant la gestion des flux est globale, en lien avec le paysage et pas simplement au travers de réponses techniques (qualifier des sites existants, révéler le site, corriger certains points noirs...).

Le PP interroge sur les notions de belvédère, de ville porte, de carrefours, de camps de base, d'hébergement d'altitude et de pics de références (au-delà du Canigó seul)...

Par mi les difficultés rencontrées :

- Le PLUi est en cours de rédaction sur 47 communes, la retranscription réglementaire reste complexe. L'implantation de l'éolien et sa covisibilité pose question par exemple.
- Concernant les ateliers avec le comité syndical, les réunions de paysage renvoient un côté sympathique mais la notion de paysage n'est pas toujours portée dans le même sens par la suite. Cela pose la question de la traduction et l'appropriation localement les objectifs paysagers.

Le paysage doit devenir l'affaire de tous et pas simplement une problématique du Syndicat Mixte. Il est envisagé le développement d'une dizaine de projets en 5 ans.

Grand Albigeois

Le plan de paysage est finalisé depuis un mois environ.

Contexte : La rivière Tarn est mise de côté, le centre ancien historique est reconnu (Unesco) mais pas d'acculturation du paysage par les élus

Le PP est un outil bienvenu avec comme cible le PLUi, lancé en 2016. C'est une façon d'intéresser les élus à la notion de paysage. L'étude a été confiée au BE Folléa-Gauthier, pour un budget de 70 k€ (il aurait fallu idéalement 120 k€).

Le COPIL était structuré autour de 8 élus référents.

Quelques moments forts du PP :

- Atelier lecture du paysage : 40 élus, un bus, associés avec la DREAL, la DDT pour accompagner les élus et révéler les qualités du territoire
- Atelier cartographique pour parler des enjeux : construction OQP
- COPIL mobilité DD, logement SD chambre d'agriculture, responsables site Albi, CD et CAUE

En phase d'élaboration, 6 objectifs ont été définis, répondant à 12 enjeux majeurs. Le programme d'actions a été débattu en atelier thématique (institutionnels, CAUE, Région, DDT, arbre et paysage 81, association fédération des chasseurs et pêcheurs, circuits courts, LPO, acteurs locaux...). Ce dernier a été validé en COPIL, en lien avec la démarche de PLUI via une entrée paysage et une intervention de Bertrand Folléa. La valeur paysagère a été croisée avec la planification en collaboration avec l'agence d'urbanisme (AUAT). Ainsi, le paysage fait partie du PLUI et n'est pas un volet parmi d'autres thématiques. La sensibilisation fonctionne, ce qui permet d'avancer avec l'agence d'urbanisme pour créer le projet de territoire.

Le programme d'actions en intègre 21 selon des choix temporels et financiers. En 2017, il s'agit de retenir des actions avec des moyens limités :

- Plan guide autour d'un sentier de randonnée : vues en direction du cœur ancien et inversement
- Portage du plan de paysage vers les partenaires, création de supports de communication, de posters (avec les médiathèques).
- Création de plates-formes de stationnement en lien avec des belvédères identifiés (au travers de la commission environnement et en lien avec les déplacements actifs
- Actions auprès des écoles

Pour l'instant les actions choisies sont des actions de court terme. Un budget global de 300 k€ sur 10 ans est annoncé. Plus de moyen aurait permis de parler davantage du paysage nocturne surtout dans un espace sauvegardé.

La question de l'éolien a été abordée dans le site et le SCOT.

Une action forte va consister à faire revenir le BE en vue de sensibiliser les instructeurs de permis de construire.

Un groupe d'élus volontaires a été constitué pour suivre la mise en œuvre du plan de paysage.

Les Véziaux d'Aure

Territoire de moyenne et haute montagne, restreint de 9 communes abritant environ 1 700

habitants, avec une proximité de station de sports d'hiver.

La Communauté de communes est en partie sur le territoire du Parc National des Pyrénées. Une étude préalable sur une partie en partenariat avec le CEPAGE (ENSAPBx) a permis une réflexion préalable. La CC disposait aussi d'un Agenda 21, labellisé en 2008-2011.

L'économie touristique constitue un fort enjeu, en effet, le territoire compte beaucoup d'espaces classés et inscrits, la présence d'une réserve naturelle régionale, le label PAH et 2 sites UNESCO, donc un fort potentiel.

Le PP vient de la logique du PLUi acté par la CC : alimenter le PLUi en matière de paysage. La démarche de PLUi vient en parallèle.

La CC a fusionné au 1^{er} janvier avec 5 autres CC pour ne plus former qu'une seule structure.

Élaboration du PLUi valant SCOT : le PP va bien alimenter le PADD du SCOT. Une réunion spécifique au cours de laquelle le BE paysagiste est intervenu a confirmé l'intérêt de cette retranscription, afin d'éviter de refaire des erreurs.

Soutien technique et financier du Parc national permettant d'élaborer le PP pour un montant de 50 k€.

Aujourd'hui le diagnostic rédigé est en cours de validation et commencement de la phase 2

Le choix du BE (groupement Barzac/Ripoche) s'est fait au regard ses compétences et de la connaissance du territoire (réalisation de l'atlas départemental des paysages). Le groupement donne entière satisfaction tant sur les échanges que sur la production qui ne se limite pas à du dire d'expert.

La concertation s'adresse aux élus mais est ouverte dans certaines communes à des personnes ressources. La phase 2 montre une satisfaction des élus concernant l'approche et les éléments préparatoires formalisés alors qu'au départ qu'ils étaient dubitatifs. Aujourd'hui, les élus voient un intérêt par rapport à leur commune, ce qui pose la question de la maîtrise d'ouvrage et du portage les actions à cette échelle communale.

Les actions pourront être en partie financées par le Parc National.

Suites du club

La prochaine rencontre du club plan de paysage sud-ouest devrait se dérouler après l'été, en septembre ou octobre. Il intégrera les nouveaux lauréats régionaux de l'appel à projet en cours.

Le lieu de la réunion n'est pas déterminé.

Participants

Grand albigeois	Denis RAYSSEGUIER (Grand Albigeois)
	Pascal ANDREY (DDT du Tarn)
	Corinne KRON-RAMIREZ (DREAL)
Lomagne gersoise	Nicolas DARCANGE (CC de la Lomagne gersoise) excusé
	Christophe SABOT (DDT du Gers)
	Isabelle JARDIN (DREAL)
Labastide-Murat	Jérémy CHOUKROUN (PNR du Quercy)
	Alain HATTERLEY (DDT du Lot)
	Nathalie CABRIE (DDT du Lot)
	Henri PELLIET (DREAL) excusé
Véziaux d'Aure	Laurent BAZERGUE (CC des Véziaux d'Aure)
	Pascale LASSERRE (DDT des Hautes-Pyrénées) excusée
	Pierre LAPENU (Parc National des Pyrénées)
	Jean-Yves PESEUX (DREAL) excusé
Canigou	Florian CHARDON (Grand Site de France Canigou)
	Bertrand FLORIN (DREAL) excusé
Pays de Nay (Pyrénées-Atlantiques)	Xalbat ETCHGOIN (CAUE) excusé
CEREMA	Nadia AUBRY (CEREMA Est)
	Bénédicte BAXERRES (CEREMA Sud-Ouest)
DREAL Nouvelle Aquitaine	Sophie DE STOPPELEIRE (référente paysage)
DREAL Occitanie	Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER (Cheffe de division)
	Catherine FARELLE (Paysagiste conseil)
	Alain GUGLIELMETTI (DREAL) animateur

Pièces jointes

Présentation DREAL, présentation CEREMA, présentation PNR du Quercy